

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 5 septembre 2023 Délibération n° 2023_CS04_02

Le 5 septembre 2023 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 23 août 2023, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Christophe BARBE, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Claude BRUNAUD, Monsieur Francis COISNE, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Jean-Pierre DUCHER, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Maurice LASNIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Madame Sylvie ROZETTE, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Jean-Marie HARRY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Elisabeth PETIT, Madame Chantal PIQUET, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain DARBON, Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane VERGNE, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Maurice LEBOUTET, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

Monsieur Alain BOURION (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Francis COISNE (Limoges Métropole)

Monsieur Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole) est représenté par son suppléant Monsieur Christophe BARBE (Limoges Métropole)

Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) représenté par sa suppléante Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole)

Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Madame Eliane VERGNE (Noblat)

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 5 septembre 2023 – Déclaration de projet n°1
emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bessines sur Gartempe

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Fabien DOUCET (Limoges Métropole)
Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Vincent LÉONIE (Limoges Métropole)
Monsieur Jacques ROUX (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Alexandre PORTHEAULT (Limoges Métropole)
Madame Hélène DELOS (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Bernard LAUSERIE (ELAN)
Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Pierre VALLIN (ELAN)
Monsieur Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre NEXON (Noblat)
Monsieur Alain FAUCHER (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ESTRADE (Noblat)
Monsieur Dominique MARQUET (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain DARBON (Noblat)
Monsieur Alain PERABOUT (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat)
Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne)
Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Alain GEHRIG (Val de Vienne)
Monsieur Claude MONTIBUS (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur René ARNAUD (Val de Vienne)
Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)
Monsieur Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Gérard KAUWACHE (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)
Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole)
Monsieur Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Madame Nathalie MÉZILLE (Limoges Métropole)
Monsieur Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)
Madame Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Michel BERTRAND et son suppléant Monsieur Laurent BOURDIER (ELAN)
Monsieur Vincent CARRÉ (ELAN)
Madame Angélique TERRANA (ELAN)
Monsieur Michaël KAPSTEIN (Noblat)
Madame Sonia SOULAT (Val de Vienne)

Assistaient également à la réunion :

Madame Sylvie MOREAU, SIEPAL
Madame Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
Monsieur Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
Monsieur Martin JOUY, SIEPAL
Madame Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne) et Monsieur Clément RAVAUD (Limoges Métropole) sont nommés secrétaires de séance.

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 5 septembre 2023 – Déclaration de projet n°1
emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bessines sur Gartempe

Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bessines-sur-Gartempe Avis du Comité Syndical

Rapporteur : Monsieur René ARNAUD, Vice-Président du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), dont la commune de Bessines-sur-Gartempe est membre,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Considérant le PLU de la commune de Bessines-sur-Gartempe, approuvé le 6 avril 2018 par son conseil municipal,

Considérant la délibération du 28 juillet 2022 du Conseil Municipal de la commune de Bessines-sur-Gartempe prescrivant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU,

Vu la déclaration de projet n°1 du PLU de la commune de Bessines-sur-Gartempe transmis le 6 juin 2023 au Président du SIEPAL pour avis

La commune de Bessines-sur-Gartempe, membre de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) et identifiée comme pôle d'équilibre au SCoT, a soumis à l'examen du Comité Syndical du SIEPAL, le dossier de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Bessines-sur-Gartempe.

Ce dossier a pour objet le basculement de certaines parcelles classées actuellement en zone N en zones à vocation d'activités économiques (Ux) et ce pour la réalisation d'un projet porté par la société Orano Med.

Le Bureau Syndical s'était prononcé en octobre 2022 sur cette déclaration de projet, suite à la sollicitation de la commune, et avait émis un avis favorable, avis justifié par l'intérêt général et collectif du projet permettant de renforcer le pôle d'équilibre, de créer des emplois et d'accroître le rayonnement de l'entreprise et du territoire. L'entreprise Orano emploie environ 140 personnes et la réalisation du projet permettrait de recruter 60 salariés supplémentaires.

Par la suite, après un examen au cas par cas, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a conclu que le projet devait être soumis à évaluation environnementale.

En mai 2023, la réunion d'examen conjoint a entraîné l'évolution de la traduction du projet sur le règlement graphique du PLU.

Ces deux étapes ont conduit à une seconde consultation pour laquelle le SIEPAL a de nouveau été sollicité pour avis, le 6 juin 2023.

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 5 septembre 2023 – Déclaration de projet n°1
emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bessines sur Gartempe

RECU EN PREFECTURE

Le 05/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258728526-20230905-2023_CS04_0

Le projet est situé au nord du site existant d'Orano, dont la superficie totale est d'environ 160 ha. Les caractéristiques du projet n'ont pas évolué : la société Orano Med souhaite développer son secteur « Recherche et Développement » au sein du laboratoire Maurice Tubiana. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le zonage du PLU de certains terrains.

L'emprise du projet couvre des zones Ux et N du PLU actuellement en vigueur. Il est prévu de passer l'ensemble en zone Ux.

L'évolution du règlement graphique initial (sur lequel le SIEPAL s'était positionné en octobre 2022) prévoyait de classer 7 ha de zones N en zones Ux, alors qu'une grande partie de ces 7 ha était destinée à garder une vocation naturelle.

La nouvelle proposition d'évolution du PLU est de limiter la surface de la zone Ux aux seuls terrains d'implantation des futurs bâtiments. La superficie qui passerait d'un classement N à Ux n'est pas spécifiée dans le dossier, mais elle semble être d'environ 1,4ha (superficie calculée par le SIEPAL).



Source : rapport de présentation de la déclaration de projet n°1 du PLU de Bessines-sur-Gartempe

L'évaluation environnementale fait état que ce projet impliquerait la création d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au regard des produits traités sur le site. C'est au préfet qu'appartiendra de décider des mesures nécessaires afin d'éviter, de réduire ou de compenser les conséquences du projet sur l'environnement.

« L'analyse des incidences de la mise en œuvre du projet sur l'environnement » relève les répercussions à l'échelle de la commune ainsi que les mesures compensatoires prévues pour éviter et limiter les impacts de la démarche. Plusieurs variantes d'implantation du projet ont été imaginées afin de choisir la moins impactante pour le milieu naturel et le projet a été recalibré pour limiter l'abattage d'arbres et notamment ceux servant de gîtes aux chiroptères. D'autres mesures sont listées : bassin de rétention des eaux pluviales, déboisement en respectant les périodes de nidification des espèces présentes, ...

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 5 septembre 2023 – Déclaration de projet n°1
emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bessines sur Gartempe

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/09/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258728526-20230905-2023_CS04_0

Le dossier précise que le projet risque impacter 17 500m² de zones humides. Cet impact est limité par rapport au projet initial, mais nécessite la mise en place de mesures compensatoires : de nouvelles zones humides devraient être créées sur le secteur, comme le préconise le SDAGE Loire Bretagne.

D'une manière générale, le dossier pourrait gagner en lisibilité grâce à l'ajout des données chiffrées des superficies concernées par l'évolution du plan de zonage et à l'inscription de l'emprise réelle du projet qui est annoncée à 102 354 ha à plusieurs reprises (page 14 du rapport de présentation).

Au regard de ces éléments d'analyse, **il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bessines-sur-Gartempe.**

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants :	64
Résultat du vote :	
Pour :	64
Contre :	0
Abstention :	0

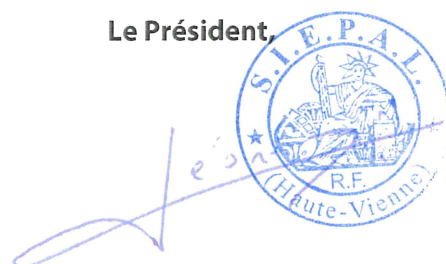
La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Fait à Limoges, le 5 septembre 2023
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 5 septembre 2023.**

Transmis en Préfecture le 5 septembre 2023.

Le Président,



Vincent LÉONIE